



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 08 / 2025

Dossier complet le : 19 / 08 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_9129

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain (NPNRU Quartier Saint Lucien) - Requalification de voiries et d'espaces paysagers : Rue de la Tour / allée des Acacias / rue de l'Abbaye / Cœurs d'îlots

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Beauvais

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 6 0 0 0 5 6 2 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

PIA

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une requalification d'espaces publics dans le quartier Saint Lucien intégrant la rénovation de rues : rues de la Tour, de l'Abbaye et allée des Acacias (impasse) ainsi que la requalification des "Coeurs d'îlots" situés au sein de bâtiments locatifs sociaux. Ces espaces publics sont devenus obsolètes et dégradés pour plusieurs raisons :

- Ils ont accueilli les bases vie et emprises chantier des opérations de réhabilitation des logements
- Les aires de jeux historiquement existantes ne sont plus aux normes et sont retirées progressivement
- Ils sont le lieu des emprises foncières des bâtiments démolis et en cours de démolition
- Ils accueillait des alignements d'arbres devenus trop proches des façades qui empêchaient l'éclairage des logements des RDC et 1er étage et nécessitaient des élagages fréquents inappropriés
- Les espaces verts étaient uniquement composés d'espaces engazonnés

Les travaux de la présente sollicitation concernent essentiellement les "Coeurs d'îlots", ils permettront de sécuriser et améliorer les conditions de déplacements des piétons dans le quartier. Le réseau de desserte en bus n'est pas impacté par ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Quatre objectifs principaux ont encadré la conception du projet :

- > Créer des espaces publics améliorant la qualité de vie des habitants pour compléter les opérations de rénovation des logements qui entourent le périmètre de projet. Il s'agit d'aménager une promenade plantée dans les cœurs d'îlots et d'y intégrer des espaces récréatifs (aire de jeux, espace de convivialité pour les familles).
- > Densifier la végétalisation des cœurs d'îlots pour permettre la création d'îlots de fraîcheur et favoriser les espaces refuges de biodiversité, en éloignant les plantations des façades, et choix raisonné des espèces végétales résistantes aux évolutions climatiques et renforçant la biodiversité
- > Gérer les eaux pluviales des espaces publics à la parcelle, en réduisant au minimum les débits de fuite
- > Réorganiser le stationnement sur le périmètre "Coeurs d'îlots" pour l'adapter à la nouvelle réalité des besoins résidentiels dans le quartier et pour anticiper le réaménagement de l'avenue de l'Europe qui prévoit la suppression de l'ensemble des places de stationnement sur ces contre-allées (environ 125 places supprimées à terme) au profit de l'aménagement d'une avenue verte apaisée et du déploiement des itinéraires cyclables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principaux travaux sont les suivants :

> Rue de l'Abbaye : Réfection de voirie et des trottoirs / Mise aux normes PMR / Désimperméabilisation de l'ensemble des places de stationnement existantes

> Périmètre "Cœurs d'îlots" :

- Réorganisation des places de stationnement existantes sur la rue de la Tour et l'allée des Acacias (environ 40 places imperméables existantes initialement). Création d'environ 70 places de stationnement perméables supplémentaires. Soit aménagement de 109 places de stationnement perméables sur le périmètre "Coeurs d'Ilots"

- Création de cheminements doux sécurisés en stabilisé

- Installation d'une aire de jeux inclusifs pour les enfants entre 2 et 10 ans et d'un espace de convivialité à proximité pour les familles

- Abattage de 51 arbres d'alignement compensés par la plantation d'environ 225 nouveaux sujets

- Rénovation de l'éclairage public

- Désimperméabilisation des espaces artificialisés (anciennes emprises foncières bâties qui ont été démolies) au profit de surfaces perméables

- Dévoiement de réseaux et renforcement de la défense incendie

- Installation de bornes IRVE (1 à 2 points de recharge)

- Création d'espaces de rétention des eaux de pluies (noues, bassin...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable au titre du code de l'environnement pour autoriser l'abattage des arbres.

> Déposé le 25 octobre 2024 / Autorisation obtenue le 12 novembre 2024

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, en cours de rédaction

> Le dossier sera déposé fin septembre 2025

Permis d'aménager au titre du code de l'Urbanisme

> Dossier déposé le 19 juin 2025 / En cours d'instruction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet	Environ 2,4 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : RUE DE LA TOUR - ALLEE DES ACACIAS

Lieu-dit : _____

Localité : BEAUVAIS

Code postal : 6 0 6 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 0 4 ' 3 8 " E Lat. : 4 9 ° 2 6 ' 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Beauvais (PLUi-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en cours d'élaboration)
Zonage concerné : URUB

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est comprise dans la zone d'étude. Au plus proche : ZNIEFF de type I, FR220005071 « Forêt Domaniale du Parc Saint-Quentin » (1,2 km de la zone d'étude) ZNIEFF de type I, FR220014328 « Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais » (1,27 km de la zone d'étude) ZNIEFF de type II, FR220013786 « Pays de Bray » (1,37 km de la zone d'étude)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc naturel régional "Oise-Pays de France" situé à environ 30 km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Beauvais, approuvé le 28 mai 2015. Le périmètre de projet jouxte l'avenue de l'Europe, identifiée dans la PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est situé aux abords de monuments historiques classés : - Ancienne abbaye Saint Lucien - Chapelle du cimetière de Notre-Dame du Thil - Ancienne abbaye Saint Quentin
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée du Thérain Aval a été approuvé le 13/10/2005. Une partie du périmètre de projet est concerné par une zone urbaine bleue risque moyen faible
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué, aucun ancien site industriel ou activité de service Néanmoins, 17 anciens sites industriels ou activités de service sont recensés à moins de 500 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est compris dans la zone d'étude. La ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis), (1,28 km de la zone d'étude)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 1,3 km. Il s'agit de la place de l'Hôtel de Ville de Beauvais.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rabattement de nappe n'est prévu dans le cadre du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit des intervention sur les espaces publics. Il n'engendrera pas de démolition. Les terrassements éventuels pour les mises à niveau PMR seront mineurs et réemployés au maximum sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la plantation de 225 arbres et arbustes, la création de milieux de rétention des eaux (bassin et noues) et la dé-imperméabilisation de plusieurs secteurs sur un quartier très artificialisé seront favorables au maintien voir développement de la biodiversité. Les arbres abattus l'ont été à une période de moindre impact pour l'avifaune (hors période de nidification) avec une vérification à l'endoscope lors de cavités pour s'assurer de l'absence de populations de chiroptères et de guano.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1.3 km du site "Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval - Beauvaisis" et à 3.5 km du site "Cavité de Larris - Millet à Saint-Martin-le-Noeud". N'étant pas situé sur l'emprise d'un site Natura 2000, le projet n'a aucune incidence sur les habitats. Idem pour les espèces : - l'étude écologique n'a pas mis en évidence de chiroptères inscrits aux FSD sur le secteur d'étude - la requalification des espaces publics n'entraînent pas de changement majeur dans l'occupation du sol et en termes d'éclairage public, - le projet n'est pas situé sur un corridor écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein de l'espace urbanisé en renouvellement urbain de la Ville de Beauvais, fortement anthropisé. Il n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques technologiques. Le projet n'est pas traversé par une canalisation de transport de matière dangereuse. Aucune ICPE n'est située dans le périmètre de projet ou à proximité. ICPE la plus proche - PROLOGIS - Usine SEVESO seuil bas - Située à environ 520 m
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques naturels. Il est concerné en partie par le zonage PPRI zone urbaine bleue risque faible moyen Secteur identifié comme potentiellement sujettes aux remontées de nappe - Fiabilité forte Risque retrait gonflement des argiles faible Pas de risque liés aux mouvements de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, le projet engendrera des circulations de camions et des modifications d'itinéraires routiers, à l'échelle du quartier En dehors de la phase chantier, le projet n'a aucune incidence sur les déplacements motorisés, les lignes de transports en commun ne sont pas impactés, les modalités de circulation n'évoluent pas.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores durant les travaux. Des mesures seront prises pour limiter des émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue du chantier, les aménagements réalisés permettront de réduire les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra engendrer des nuisances olfactives. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra engendrer des vibrations. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses supplémentaires engendrées par le projet seront nulles ou quasi-nulles compte-tenu que le périmètre projet se situe d'ores et déjà dans un contexte urbain fortement éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les articles URU4 et UC4 du PLU : 4.3 "Toute opération d'aménagement, d'urbanisation ou de construction est assujettie à une maîtrise des rejets d'eaux pluviales"
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales des espaces publics, pour une pluie d'occurrence cinquantennale et un débit de fuite régulé à 1L/s/ha. Ainsi les rejets dans le réseau seront réduits.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de 500 m d'au moins trois monuments historiques. Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager, qui dans le cadre de son instruction, sollicitera l'avis de la DRAC pour les aspects patrimoniaux et archéologiques. Le projet a déjà fait l'objet de deux présentations à l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La réalisation et la mise en œuvre des projets de requalification des espaces publics n'est pas conditionnée - ni techniquement, ni temporellement - à la réalisation des projets de réhabilitation des logements.

Les enjeux et objectifs des différents projets sont distincts. Les incidences et compensations sont traitées au sein de chacune des opérations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'enjeu fort ou moyen en termes de biodiversité sur les espaces publics du secteur Coeurs d'îlots suite à l'étude écologique réalisée par un bureau d'études

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en la requalification d'espaces publics dégradés en milieu urbain dense. Ainsi les impacts sur l'environnement seront limités et le projet a pour objectif de réintroduire des espaces végétalisés de qualité au sein du quartier.

La phase travaux pourra engendrer des nuisances temporaires (sonores, visuelles, émissions de poussières, modification des itinéraires piétons / VL...). Des mesures seront mises en œuvre pour limiter ces nuisances (communication régulière, palissades, horaires de chantier adaptées, arrosage des emprises chantier...). L'abattage des arbres a été réalisé hors période de nidification (février 2025).

En phase exploitation, les incidences négatives du projet seront limitées.

Les espaces publics requalifiés auront un impact positif sur la santé humaine : création d'un îlot de fraîcheur et d'une promenade verte sécurisée associée, création d'un espace de jeux inclusifs et d'une aire de convivialité. Les revêtements de sols perméables (pavés à joints secs ou enherbés pour le stationnement, stabilisés...), engazonnement et espaces en gestion différenciée... permettront une infiltration des eaux de pluie à la parcelle inexistante à ce jour.

Les mobilités douces seront encouragées avec les espaces piétons sécurisés et la consigne à vélos déplacée au plus proche du secteur résidentiel.

La plantation des 220 sujets au centre des îlots permettra de redonner de la lumière aux logements qui en été coupés et ils seront le lieu d'accueil et de développement de la biodiversité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale, notamment au regard de la faiblesse des impacts du projet sur l'environnement - en particulier naturel - dans un quartier d'urbanisation dense, faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine visant à renforcer la sécurisation des espaces, l'attractivité et quartier, au bénéfice de son habitabilité.

Les aménagements proposés renforceront le potentiel de biodiversité à terme sur le quartier (aujourd'hui les enjeux faune-flore sur le secteur sont faibles) et augmenteront la capacité d'infiltration des eaux pluviales du secteur. L'augmentation du nombre de places de stationnement (perméables) sur le périmètre (+70 places) permettra, à terme, la suppression d'environ 125 places de stationnement sur l'avenue de l'Europe pour accompagner le développement des itinéraires cyclables et apaiser l'avenue au profit de sa végétalisation et des mobilités douces.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude écologique - octobre 2023 réalisée par Ecosphère	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Dossier déclaration préalable abattage d'arbres - octobre 2024 Arrêté autorisant l'abattage des arbres - novembre 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PIA

Prénom Franck

Qualité du signataire MAIRE DE BEAUVAIS

À BEAUVAIS

Fait le 05/08/2025

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Beauvais. The text around the perimeter of the stamp reads "VILLE DE BEAUVAIS" at the top and "MAYOR" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a blue ink signature.

Signature du (des) demandeur(s)